

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats de gestion ISR d'obligations d'entreprises de pays émergents.

Paris, le 23 janvier 2019 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec son dispositif ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer trois mandats de gestion d'obligations crédit de pays émergents dont un mandat actif à Aberdeen Asset Management Limited, et deux mandats « stand-by » à Amundi et BFT IM – Investec AM.

Investisseur en obligations d'entreprises de pays émergents depuis 2016 via des fonds collectifs, l'ERAFP, en ligne avec l'allocation stratégique adoptée par son Conseil d'Administration, entend élargir progressivement son exposition à cette classe d'actifs à travers la mise en place de mandats dédiés. Une telle approche permettra l'application de lignes directrices d'investissement spécifiques, en particulier en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR). À titre indicatif, les montants engagés initialement seront de l'ordre de 160 millions d'euros.

Le titulaire du mandat devra développer une gestion de conviction non benchmarkée, d'un portefeuille d'obligations crédit émergent dans le but d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut et en appliquant les dispositions ISR de l'ERAFP pour cette classe d'actifs.

Dans un univers globalement moins bien couvert par les analystes financiers et extra-financiers que les marchés développés, l'ERAFP a jugé pertinent de favoriser les processus de gestion de portefeuille basés sur une analyse approfondie des fondamentaux des émetteurs afin de profiter au mieux des inefficiences du marché. Dans la même logique, l'approche ISR mise en œuvre mettra l'accent sur l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'analyse fondamentale. Elle s'appuiera à cet égard sur un dialogue continu avec les entreprises et résultera sur une notation de tous les émetteurs en portefeuille selon le référentiel de critères ESG de l'ERAFP. Enfin un mécanisme d'identification, évaluation et suivi des pratiques controversées sera formalisé. Cette démarche a d'ailleurs récemment été reconnue, l'ERAFP s'étant vu attribué le prix IPE 2018 de la meilleure stratégie sur les marchés émergents.

Les mandats attribués sont d'une durée initiale de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 30 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 42000 employeurs et près de 2 milliards d'euros à investir chaque année Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle assise sur les primes pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr